

Montréal, le 15 juillet 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec– Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029
Dossier R-4110-2019**

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de vos lettres du 14 courant déposées dans le dossier mentionné en objet.

Dans un premier temps, compte tenu des circonstances alléguées, la Régie accorde le délai demandé par le Distributeur pour transmettre ses réponses à la demande de renseignements (DDR) no. 2 de la Régie. Elle attendra donc ces réponses **au plus tard le vendredi 17 juillet 2020 à midi**. Elle prend également note de l'intention du Distributeur de déployer tous les efforts afin d'être en mesure de déposer ses réponses aux questions de la Régie avant cette date. La Régie précise par ailleurs qu'elle maintient les autres dates prévues au calendrier fixé par sa décision D-2020-084.

Dans un second temps, pour ce qui est de la demande du Distributeur de suspendre l'analyse de sa stratégie de conversion pour les Îles-de-la-Madeleine et de sa demande d'être dispensé en conséquence de déposer ses réponses aux DDR no 2 de l'AQPER et du RNCREQ, la Régie se prononcera dans les jours à venir à cet égard.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml